

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled*, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Chaque enfant qui va à l'école paie trois bâches, & la Commune paie 27 florins 6 Sols de la Rente annuellement. Il retire de plus la rente de 600 florins que l'ancien gouvernement avoit accordé depuis quelques années pour augmenter la pension. Mais la Commune la oblige de fournir les chandelles pour les Ecoles qui fait pendant l'hiver des les six heures du Soir, pour le plus avancé dans l'école. Chaque enfant paie aussi un demi quartier de bled. Mais, le nombre des enfants varie la pension du Régent varie aussi. Il retire de plus les deux quartiers de chaque ménage pour les Prières publiques. Il ne reçoit ni vin, ni bois seulement une ou deux Centaines de fascines, ou de bois de branche, encore ce n'est pas annuellement, comme ils s'en donnent en commun. Il y a de plus une charrette & un Morceau de terrain pour planter du jardinage ou des légumes.

27 florins 6 Sols Commune il a été dit plus haut.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école? "Cest à Laperrière

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? "Cest une Commune proprement dite.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? "De la Paroisse de Cuarnens et à son Agency

d. District "District de Cussonnay

e. Canton "Canton du Leman

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. "La Maison soit Chambre d'école est au centre du Village

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

apres
Mer. 1. Octobre
Depuis quand ces écoliers sont-ils inscrits?

Écoliers inscrits au 1er octobre

N° 58.

116

117

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference?

" Cuarnens éloigné 1. lieue d'ici ou plus
 " Moiry 2 lieue. ou plus
 " Montlaville 2 lieue ou plus
 " Turien 2 lieue ou plus

a. Leurs noms

" De Cuarnens à Moiry 2 lieue
 " De Moiry à Turien 1. lieue ou plus
 " De Montlaville à Cuarnens 1. lieue

b. Leurs distances réciproques.

I L

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

" La lecture, Récitare, Orthograph,
 Le Catéchisme, les Prières, & le Chant des Psam

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

" On tient l'école en hiver & en été excepté au cong
 " Celle en hiver commence à la St-Martin des Moissons
 & finit à Pâque, en été de Pâque à la St-Martin
 " L'abrége du Catéchisme d'Orléans et les Pastages
 adaptée au dit Catéchisme

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

" Il n'y a point de Réglements particuliers que ceux
 que le Citoyen Pasteur donne au Régent
 " Elle durent environ 3 heures avant Midi & autant
 après Midi en hiver, & sont plus abrégées en été
 " Les Enfants, qui que dans la même Chambre
 sont divisés en plusieurs Classes suivant leurs à
 & leurs Capacités

8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

II I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

" Ensuite d'un Examen fait par le Citoyen Ba
 de la Paroisse en présence des proposés du Village
 les deux ou trois plus capables étaient choisis & renv
 au Seigneur Baillif lequel accordait le Brevet
 plus Capable devant lequel a été ainsi établi le dit

b. D'où est-il?

" Il est Bourgeois de l'Abbaye Vallee du lac
 des Joux Canton du Jura

c. Son nom

" Il s'appelle Louis Chaillet

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été,

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'école sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école?

" 30 ans le 1^{er} Septembre prochain

" Il a sa femme & un enfant

" Depuis le 25^e Mars 1797. a qui fera le dit Mas = 2 ans" Il a commencé la Régence à Sonacens à l'âge de 17 ans ~~dès lors~~ il la continua pendant 4 années dès lors il a suivi et employé à Gollion pour aider à son père qui y étoit Régent jusqu'au tems qu'il a été établi Régent à Supral

44 Actuellement sur le Rolle qui doivent payer Cela varie beaucoup suivant le tems des différents ouvrages de la Campagne particulièrement ceux qui sont capables de travailler

" Le Régent fait les Prières tous les Dimanches & jours de fêtes. Sur Semaine le mardi & le Vendredi. Il n'a de vacances pendant la Semaine que le Samedi après-midi Il est chargé de faire une Ecole pour les plus avancés tous les Dimanches en été depuis Pâque, Dimanche pendant l'hiver il doit faire la Salle au mème depuis Noël jusqu'à Pâque, plus faire réciter les commandements & du Catéchisme au Prières en été

" La Commune ne possède pas des biens fonds d'Ecole

" Dans la Maison de Commune La Chambre d'Ecole n'est ni vaste ni neuve mais extrêmement sombre pour un Collège & tout au plus assez grande pour y arranger convenablement tous les Enfants

" Il n'y a qu'une Chambre pour l'Ecole

La Commune en est chargée des que la Chambre lui appartient

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

b. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

" Premièrement le Logement "

En Argent 80 Fr soit 32 R

En graine 36 quintaux mortié Maréchal & mortié graine composé d'orge & d'avoine, pain de vin la graine mesure de Rommainmôtier La Commune fournit au Régent Du bois pour son affragement qui doit faire d'amener ou faire sortir à ses frais; Le dit Régent n'étant pas à son endroit à le droit de Bourgois, Il a un Chemin ou jardin et du terrain à Doffricher pour plantation et l'égume ou gardinage; la Commune lui donne le bois pour les fermes

La sus dite Pension se paye comme suit Chaque communier soit un pauvre sans exception demeure que les habitans doivent payer pour chaque Enfant à quarante de dite graine & 2 bâches en Argent plus ou moins suivant la quantité d'Enfant qu'il y trouveront chaque année pour faire la dite Pension mentionnée si dessus; Les personnes qu'il n'y point d'Enfants payent chaque année le Denry Enfan. Soit en graine & en Argent; Et un bâche chaque personne pour les Pierres qu'il y ont compris pour la dite Pension; Le Régent tire 20 Fr de bancs-gouvernance à Rommainmôtier qu'il y ait perdue en comptes pour la Pension; La Commune Complete le montant soit en graine soit en Argent

Le Régent est chargé d'alerter renouveler sa pension de malades ou malades auprès de chaque particulier, Et comme les plus pauvres sont obligés de payer leur dette part, le Régent par ce moyen ne peut guère mal payé de plusieurs; Souvent après bauwys d'attente et d'avertissement.

Combien de personnes dans l'empire pendant

(1)

Mont-la-Ville

118

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Mont-la-Ville

118

Sur ce filtre résiduel dans lequel il y a

des débris de tout ce qui

N 50.

appartient économiquement à

C'est à Mont-la-Ville.

C'est un Village

C'est une Commune proprement dite,

Cette Commune ressort de la Paroisse de

Gournens. Et de l'Agence de

Mout-la-Ville.

District de Cossonay.

Canton du Léman.

La Maison, soit Chambre d'école

est au centre du Village.

La pièce, Nom de la ferme.

La Saboterie 3^{me} Bras-Magnin 1^{re} lieue

Fernand 1^{re} lieue

Autre ferme.

Boutasant éloigné de 5 quart de lieue

Grande Bosagne 6^{me} quart de lieue

Breguetta 8^{me} quart de lieue

Petite Bosagne 3 maisons; éloignez

aussi d'environ 1^{me} lieue

Tous ces Fermiers & Forains n'envoy

ent pas leurs Enfants à Moutlaville pour

l'école; Mais bien à l'endroit plus près

(à Naulx) qui aussi est la Bourgau

sie de la plupart.

Excepté la Pièce, dont il y en a un actuellement

ment ici à l'école.